

COMITÉ SYNDICAL
Séance du mardi 18 juin 2019

Délibération 2019_06_16

Objet: Adhésion à la charte du Défi maritime du Département de Loire-Atlantique

Le dix-huit juin deux mille dix-neuf, à quatorze heures, Salle Gonzague de La Brosse à Sainte-Pazanne, s'est réuni le comité syndical du SYLOA, dûment convoqué par courrier en date du sept juin deux mille neuf, signé par le Président du SYLOA.

Étaient présents

Monsieur Christian COUTURIER, Madame Chantal BRIÈRE, Madame Anne LERAY, Monsieur François CHÉNEAU, Monsieur René LE YOUDEC, Monsieur Claude CAUDAL, Monsieur Louis-Marie ORDUREAU, Monsieur Jean-Yves HENRY.

Avaient donné pouvoir

Monsieur Michel BELOUIN ayant donné pouvoir à Monsieur Claude CAUDAL, Madame Claire TRAMIER ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Yves HENRY, Monsieur Nicolas MARTIN ayant donné pouvoir à Monsieur Christian COUTURIER, Monsieur Christophe DOUGÉ ayant donné pouvoir à Monsieur François CHÉNEAU, Monsieur Freddy HERVOCHON ayant donné pouvoir à Monsieur Louis-Marie ORDUREAU, Monsieur Jean TEURNIER ayant donné pouvoir à Madame Anne LERAY.

Nombre de votants: 14 (8 + 6 pouvoirs)

Secrétaire de séance: Madame Anne LERAY

EXPOSÉ DES MOTIFS

Fruit d'une réflexion collective menée depuis 2016 avec l'ensemble des acteurs de la mer et du littoral du département de Loire-Atlantique, cette charte a vocation à fédérer les acteurs locaux autour d'un projet d'avenir commun et de porter cette ambition auprès des instances nationales, de façade et régionale. Elle traduit la prise de conscience de la force et de la fragilité de notre territoire maritime et constitue, d'ores-et-déjà, une étape majeure, franchie collectivement.

L'engagement est fondé sur le volontarisme. Les signataires permettront, à travers leurs stratégies et leurs actions, de tenir le cap de cette ambition commune, selon les capacités et les compétences propres à chacun. S'il appartient à chaque signataire de déterminer les priorités qu'il fera siennes ainsi que les modalités de mise en œuvre qu'il choisira, c'est bien l'action complémentaire de l'ensemble des acteurs qui permettra de relever collégalement le Défi maritime et littoral en Loire-Atlantique.

**Après en avoir délibéré,
le comité syndical à l'unanimité**

✓ **VALIDE** l'adhésion du SYLOA à la charte du Défi maritime du Département de Loire-Atlantique.

Fait à Sainte-Pazanne, le 18 juin 2019


Christian Couturier
Président du SYLOA

Défi

MARITIME

&

LITTORAL

Loire
Atlantique

Charte partenariale

Octobre 2018

Charte partenariale
du Défi maritime et littoral
en Loire-Atlantique

Quel avenir pour la mer et les littoraux de Loire-Atlantique ? **Quel cap commun voulons-nous** nous fixer à l'horizon 2040 pour agir au mieux dès à présent ? Ces questions ont structuré pendant de nombreux mois les réflexions des acteurs qui se sont mobilisés autour du Défi maritime et littoral en Loire-Atlantique. Cette charte a pour vocation de **traduire cette ambition commune** et de **fédérer dans la durée** les acteurs du territoire.

La charte du Défi maritime et littoral en Loire-Atlantique n'est pas un document prescriptif ni un engagement juridique. Elle a pour objectifs de faire valoir la spécificité de la Loire-Atlantique au sein de notre façade maritime et d'afficher l'ambition des acteurs locaux autour d'un **projet d'avenir commun**. Elle permet aussi de favoriser la mise en œuvre de réponses concrètes aux problèmes d'aujourd'hui et de demain.

Elle est fondée sur le volontarisme des structures signataires. Les signataires œuvrent à favoriser, à travers leurs stratégies et leurs actions, l'atteinte de l'ambition commune traduite dans la charte, **selon les capacités et les compétences propres à chacun**. C'est l'action combinée et complémentaire de l'ensemble des acteurs qui permettra de relever collégalement le Défi maritime et littoral en Loire-Atlantique.

S'ils font appel à l'ensemble des compétences et domaines d'expertise nécessaires à une gestion intégrée de la mer et du littoral, il appartiendra à chaque structure signataire de déterminer les priorités qu'elle fera siennes ainsi que les modalités de mise en œuvre qu'elle choisira.

A QUI S'ADRESSE LA CHARTE ?

L'affaire de tous !

La Loire-Atlantique est un territoire d'eaux. Caractérisé par des usages et des dynamiques spécifiques, un territoire maritime et estuarien nécessite une prise en compte particulière dans les stratégies de court, de moyen et de long termes, de manière intégrée entre les différentes échelles d'intervention et de planification ainsi que dans le dialogue entre les acteurs. L'action en mer relève principalement des compétences de l'État. Des activités structurantes pour l'économie et l'aménagement du territoire s'y exercent au quotidien. Toutefois, au fur et à mesure que l'on s'approche de la bande côtière, le nombre d'acteurs concernés augmente et, par conséquent, la diversité des visions et des projets territoriaux également. À la fois cause et effet, cette multiplication des parties prenantes conduit celles-ci à chercher à porter des projets communs.

La charte du Défi maritime et littoral en Loire-Atlantique relève d'une initiative volontaire du Département qui souhaite prendre toute sa part dans la construction d'un avenir durable pour les territoires littoraux et l'espace maritime. Toutefois, parce qu'il est un maillon parmi d'autres de la chaîne de la gestion intégrée de la mer et du littoral, le Département n'entend pas mener seul la mise en œuvre de cette charte et a souhaité fédérer l'ensemble des acteurs autour de cette ambition commune qui **requiert l'implication et la mobilisation de toutes les énergies, de toutes les compétences et de tous les acteurs, dans le respect de la subsidiarité**.

Afin que cette charte constitue un véritable **cadre de coopération collective**, elle doit être **reconnue par le plus grand nombre d'acteurs publics et privés** de notre façade littorale et maritime. Elle est à ce titre proposée à la signature à l'ensemble des collectivités territoriales littorales et retro-littorales et à leurs groupements, aux organismes d'État, aux organisations professionnelles, aux acteurs économiques concernés, aux associations ou encore aux acteurs de la recherche et du développement.

POURQUOI UNE CHARTE ?

Encourager le développement d'une culture maritime en Loire-Atlantique

La culture maritime d'un territoire ne se décrète pas, elle se développe et s'ancre dans les pratiques, les comportements sociétaux, les stratégies territoriales, les logiques d'intervention. La Loire-Atlantique est un territoire maritime qui ne se connaît que partiellement. Pourtant, son avenir dépend et dépendra fortement de sa relation à l'océan. De sa façade, de ses 133 km de côte, de son estuaire et de ses marais, elle tire un capital maritime et littoral important. Sa configuration géographique et ses écosystèmes naturels marins et côtiers spécifiques sont le support d'activités historiques et en développement, mais également d'un cadre de vie exceptionnel pour ses habitants et ses visiteurs.

L'océan est nourricier grâce aux activités historiques de pêche maritime et de cultures marines loiratlantiennes, mais également vulnérable face aux évolutions de l'exploitation de ses ressources. Portes d'entrée des produits halieutiques, les deux criées de la Turballe et du Croisic poursuivent leur constante progression pour alimenter les marchés de proximité et plus éloignés grâce aux 400 marins-pêcheurs que compte la flotte départementale. Avec près de 300 paludiers et 600 conchyliculteurs, ces filières sont également des activités patrimoniales et structurantes du territoire, pour lesquelles l'évolution de la gestion foncière en zone côtière, de la qualité de l'eau, des infrastructures et de la cohabitation des usages conditionnera pour partie leur développement.

L'océan est source d'attractivité démographique auprès des actifs grâce au potentiel de la croissance bleue, et aussi auprès des retraités et des nouveaux résidents de Loire-Atlantique ou non. Mais il est également source de déséquilibres sociaux et sociétaux (précarité des emplois, inégalités de revenus, difficultés d'accès au foncier et au logement). De l'inscription des territoires littoraux dans une logique de gestion et d'anticipation de l'augmentation des activités en mer et des usages à terre, de la gestion de la croissance démographique et des déséquilibres sociaux dépendra la capacité de nos littoraux à poursuivre durablement leur développement.

L'océan est source de bien-être, plaçant ainsi la Loire-Atlantique à la 7^{ème} place des départements touristiques français. Si le tourisme crée 1Md € de valeur ajoutée et jusqu'à 16 000 emplois sur la Loire-Atlantique, les communes littorales représentent à elles seules environ la moitié de cette économie touristique. Toutefois, les nouvelles pratiques touristiques requièrent de dépasser le « tout balnéaire » et de préserver le cadre de vie. Le développement et les mutations des usages nautiques en dehors et au sein des infrastructures portuaires départementales témoignent des nécessaires évolutions en matière d'offres de services, d'adaptation et de gestion des équipements et des infrastructures, de notoriété et de cohabitation des usages.

L'océan est source d'innovation et de croissance dans de nombreux domaines, notamment médical et technologique, grâce notamment au développement de l'algoculture ou encore des biotechnologies marines par l'Université de Nantes et les entreprises du territoire. La Loire-Atlantique dispose du premier port commercial de la façade atlantique, le Grand Port Maritime Nantes Saint-Nazaire, et d'un bassin industrialo-portuaire, notamment naval, créateur d'emplois et vecteur de croissance. Les nombreux centres de recherche et développement maritimes et les entreprises contribuent d'ores et déjà à la croissance maritime de demain. Le département héberge notamment l'Institut Universitaire de la Mer et du Littoral, classé parmi les trois premières fédérations nationales de recherche sur les thématiques maritimes et littorales.

L'océan est également source d'énergies. La métropole nantaise et l'agglomération nazairienne confèrent en outre à la Loire-Atlantique une place de leader en matière d'énergies marines renouvelables (premier bassin national et plus forte croissance 2018 selon l'observatoire des énergies de la mer). Le premier parc éolien en mer français s'installera au large de Saint-Nazaire, non loin du site d'essais SEM-REV. La base de maintenance de ce parc sera située au port départemental de la Turballe. Les premières usines de fabrication de nacelles de turbines éoliennes (General Electric) et de construction de sous-stations électriques (STX France) sont quant à elles déjà opérationnelles.

L'océan est fragile et facteur de vulnérabilités puisqu'il est le support de richesses naturelles, de fonctionnalités écologiques exceptionnelles et d'activités qui en dépendent. Les effets du changement climatique auront par ailleurs un impact certain sur l'aménagement de nos littoraux, sur les écosystèmes qui les composent et donc sur la distribution des espèces qui y sont inféodées, dont dépendent les activités de production. Toutes ces évolutions (et les incertitudes associées) obligent à s'interroger sur l'avenir des activités maritimes et littorales et à repenser les liens existants entre les territoires littoraux et rétro-littoraux.

L'avenir de nos chantiers navals, la métropolisation des littoraux, la globalisation des échanges portuaires et la place de notre grand port maritime, la croissance bleue et le maintien des activités historiques, la qualité des milieux, la montée des eaux et l'immersion de nos espaces côtiers, l'évolution de la salinité de l'estuaire, le vieillissement des populations des communes littorales ou encore la raréfaction du foncier sont parmi les principaux enjeux de la Loire-Atlantique maritime. La charte a pour objectif de permettre le développement et la diffusion d'une culture autour du « vivre le littoral et la mer » par la société civile (citoyens, acteurs, institutions) de Loire-Atlantique pour un avenir durable tourné vers la mer.

QUELLE ANIMATION POUR SA MISE EN ŒUVRE ?

S'unir et se réunir pour agir collectivement

Il existe de nombreux questionnements et des incertitudes autour de l'évolution de nos territoires littoraux et de notre espace maritime. Cette évolution est toutefois réelle et nécessite que nous l'appréhendions, ensemble, de manière concrète pour répondre aux besoins des acteurs et des habitants. Ce sont autant de **priorités que nous devons faire nôtres dans la durée, collégialement, pour anticiper, optimiser et agir** au mieux.

Bien que cette charte ne soit ni prescriptive, ni opposable, la **garantie de sa mise en œuvre repose sur une animation** suivie et dynamique. Si le Département ne porte pas l'objectif de créer une nouvelle instance, il souhaite en revanche poursuivre sa mission d'animateur, outre les actions qu'il portera au titre de ses compétences propres. À cette fin, le Département s'engage notamment et d'ores et déjà à poursuivre les **rencontres des acteurs de la mer et du littoral** initiées pendant la phase de co-construction de cette charte. Elles auront notamment vocation à assurer la promotion des principes de la charte en Loire-Atlantique et son suivi afin d'observer et de valoriser les démarches mises en œuvre, de favoriser le partage d'expériences et de connaissances, d'identifier les difficultés et, le cas échéant, d'adapter les défis aux nouvelles priorités qui pourront être identifiées, en accord avec l'ensemble des signataires.

Cette animation se traduira également par la **promotion et la diffusion de cette ambition commune et des valeurs qu'elle porte au-delà de l'échelle départementale** en contribuant aux travaux du Conseil national de la mer et des littoraux, du Conseil maritime de façade, de l'Assemblée régionale pour la mer et le littoral des Pays de la Loire mais également auprès des **instances de planification et d'élaboration des projets de territoires intercommunales et communales**. L'objectif de cette charte est d'une part d'interpeler l'échelle nationale autour de la responsabilité de la France de porter une véritable ambition maritime et littorale. Il est d'autre part de positionner la Loire-Atlantique sur la façade Nord Atlantique-Manche Ouest (Document Stratégique de Façade) mais aussi au sein du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires et des documents locaux (Schéma de Cohérence Territorial, Programme de Prévention des Risques Littoraux et stratégie locale de gestion des risques d'inondation, Plan Local d'Urbanisme...).



© Coralie Monnet/Département de Loire-Atlantique

LES TROIS TENDANCES À L'ŒUVRE ACTUELLEMENT

À l'image des littoraux de la France métropolitaine, la Loire-Atlantique fait face à des enjeux et des dynamiques propres à sa proximité de l'océan et à son estuaire. Les travaux menés de manière partenariale, enrichis des contributions d'experts nationaux et locaux, ont permis d'identifier les **dynamiques tendancielle**s à l'œuvre sur notre territoire maritime. Celles-ci correspondent au **futur pressenti si aucune modification n'intervient dans les politiques publiques territoriales ni dans les comportements économiques et sociétaux**. Elles ont ainsi permis d'identifier les sujets prioritaires que les acteurs du territoire ont choisi de traduire dans cette charte.

Le Défi maritime et littoral en Loire-Atlantique souhaite répondre à trois grands challenges pour l'avenir : **l'évolution démographique**, le **changement climatique** et les **changements de modèles économiques**. Il requiert la mise en œuvre de nouvelles logiques de développement des territoires littoraux et de l'espace maritime face aux évolutions qu'ils connaissent. Si **l'avenir de la mer est un des axes forts de la préservation de notre planète**, il est impératif d'anticiper les changements et les mutations qui s'opèrent sur notre territoire départemental.



© Coralie Monnet/Département de Loire-Atlantique

1/ Le prolongement de l'attractivité démographique

Alors que les deux tiers de la population mondiale vivent actuellement à moins de 100 km des côtes, l'UNESCO estime que cette part s'élèvera à 75% en 2025, sur une frange littorale de 60 km. La **concentration de la population (et des activités) sur le littoral** s'observe aussi à l'échelle du département de Loire-Atlantique. Et cette tendance devrait se poursuivre. En effet, de 7% entre 2006 et 2017, la croissance de la population recensée sur le littoral de Loire-Atlantique devrait atteindre plus de 30% d'ici à 2040 (INSEE). De plus, le tourisme, même s'il se développe sur les territoires de manière différenciée, amplifiera ce phénomène en multipliant la population en période estivale.

Le littoral nord Loire concentre la population au sein d'une bande littorale urbanisée qui fonctionne en réseau avec des petites villes rétro-littorales qui sont un appui au développement. Si certaines villes côtières connaissent des difficultés de développement liées au foncier, ce système urbain est toujours attractif. Sur le littoral sud, la dynamique de développement est forte sur les communes littorales et encore plus sur les communes rétro-littorales, tournées vers la métropole nantaise, pourvoyeuse d'emplois, et dans une moindre mesure vers l'agglomération nazairienne. La tendance des prochaines années est à l'**augmentation de la population dans les communes rétro-littorales** sur les deux rives du fleuve. Sans intervention publique de grande ampleur, les experts soulignent la poursuite de la hausse des prix du foncier sur la frange littorale qui concourra à la périurbanisation des zones rétro-littorales.

Cette tendance démographique s'expliquera notamment par l'**augmentation du nombre de personnes âgées** qui, en retraite, transformeront leur résidence secondaire en résidence permanente ou semi-permanente, par le **dynamisme économique du littoral vecteur d'emplois et d'attractivité** et par le maintien de l'attractivité touristique de notre façade littorale. Ces trois phénomènes induisent une diversité des publics au sein de la population en présence et une coexistence des modes d'habiter spécifiques aux zones littorales, selon que l'habitant soit un résident de longue date ou non, un excursionniste ou un touriste, que son logement soit une maison, un mobile-home ou un bateau, etc. De par ce mouvement, la **diversité des flux, caractéristique des territoires littoraux, continuera à s'intensifier dans les prochaines années**.

Le rapport de la ville à la mer a fondamentalement changé, et continuera vraisemblablement d'évoluer dans les 20 prochaines années. En Loire-Atlantique se forge actuellement un modèle de **« métropolisation » du littoral**. La métropole se tourne de plus en plus vers l'estuaire et la mer et joue un rôle de porte d'entrée pour de nouveaux habitants, des touristes, des étudiants et des investisseurs. Ce modèle confèrera également et progressivement un partage des fonctions métropolitaines entre le littoral et la métropole. Ce **modèle ne sera cependant pas exempt de tensions et de risques** à moyen et long termes : ségrégations sociales et spatiales, consommation importante d'espace, augmentation des conflits d'usages, impacts de la croissance soutenue des mobilités, etc.

LES ENJEUX DE DEMAIN

Ce défi impose de trouver des réponses durables en matière de :

Préservation et maintien du capital naturel des zones côtières et estuariennes

- Exploitation durable des ressources foncières et naturelles
- Optimisation des continuités écologiques et préservation des espaces naturels et agricoles sur la bande côtière
- Préservation des paysages maritimes et estuariens pour le maintien du cadre de vie

Aménagement des zones côtières et estuariennes

- Organisation de l'espace littoral et rétro-littoral selon un système de polarités du tissu urbain
- Adaptation de la mobilité interne des territoires littoraux et des dessertes sur le littoral
- Gestion de la saisonnalité des territoires littoraux à travers le maintien de l'équilibre démographique à l'année
- Optimisation des capacités d'accueil, d'accès et d'usage du foncier pour les activités littorales
- Maîtrise de l'urbanisation par la mobilisation des outils de planification et de maîtrise foncière

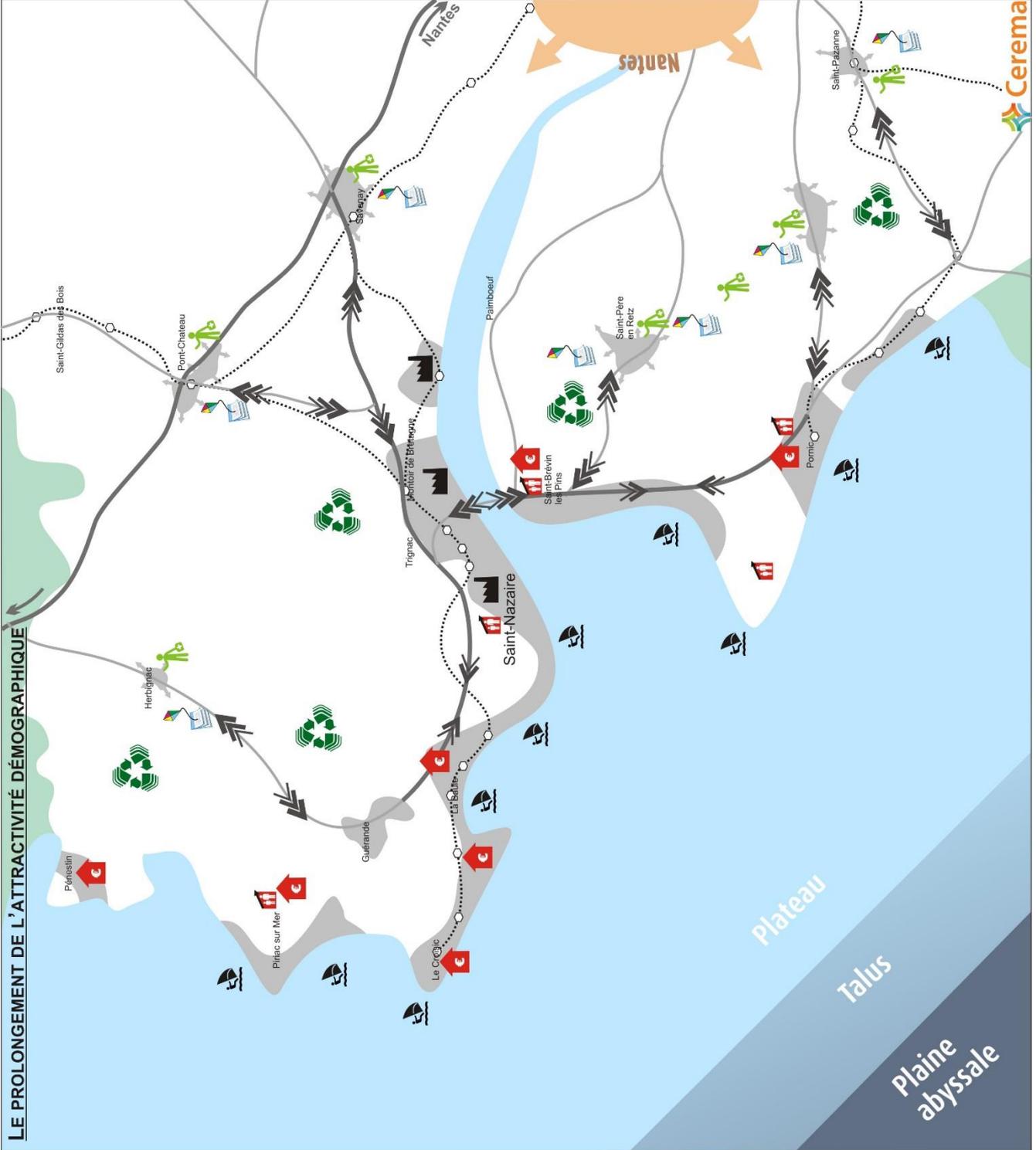
Gouvernance intégrée de la mer et du littoral

- Fédération des acteurs pour une gouvernance maritime et estuarienne permettant une planification territoriale concertée entre le littoral nord et le littoral sud

Connaissances, savoir-faire et patrimoines maritimes et littoraux

- Développement de la connaissance sur les dynamiques territoriales et les comportements sociétaux

LE PROLONGEMENT DE L'ATTRACTIVITÉ DÉMOGRAPHIQUE



« Littoralisation » :

- Augmentation de la population âgée sur la frange littorale
- Progression de la fréquentation touristique sur toute l'année
- habitat en rétro-littoral des employés du tourisme et des services à la personne
- Dynamisme industriel attirant une population de cadres et d'ouvriers

Conséquences

- Périurbanisation du rétro-littoral
- Augmentation de la mobilité
- Métropolisation du littoral
- Les inégalités de revenus conjuguées à l'attrait de la mer accroissent les difficultés dans l'accès au foncier sur le littoral pour les populations défavorisées
- L'augmentation de la population permet le développement des circuits de proximité

- Tache urbaine
- Routes principales
- Ligne et gare SNCF
- 2x2

2/ La convergence des risques anthropiques et naturels

Les zones littorales sont des espaces attractifs pour les populations et propices à leurs activités. Ce sont aussi des espaces fragiles et limités en surface. La **combinaison de la densité de population, de la fragilité des milieux et des aléas climatiques accroît les risques** de toutes natures : montée des eaux, érosion du trait de côte, submersion marine, dégradation des milieux naturels et de la qualité des eaux, etc.

Dans les années 90, l'érosion concernait près des deux tiers des côtes sableuses dans le monde. Ce phénomène est encore plus important pour les côtes à falaises. Accentuée lors d'événements tempétueux extrêmes, l'érosion peut parfois être matérialisée très ponctuellement par un recul du trait de côte très important (jusqu'à 20 mètres dans certains secteurs touchés par Xynthia en 2010). Même si l'intensité diverge selon les secteurs, la tendance érosive sera réelle sur le court et le moyen terme : variabilité des conditions météorologiques (tempêtes, événements extrêmes), montée du niveau marin (jusqu'à 60 cm en 2100 selon les modèles du GIEC, 2014), réduction de sédiments disponibles. Aggravé par l'impact des ouvrages de protection érigés depuis les années 70, le **recul du trait de côte s'opérera ainsi sur la majeure partie du littoral de Loire-Atlantique**.

L'immersion progressive des marais, provoquée par la montée des eaux, est également une tendance soulignée par les experts et entendue par les acteurs de la mer et du littoral. Les submersions ponctuelles et **l'élévation du niveau marin provoqueront une réduction de l'espace littoral** et une compression des habitats de la bande côtière, amplifiée par le phénomène d'urbanisation en rétro-littoral. À terme, ce phénomène pourra notamment provoquer une **modification voire une disparition de certains écosystèmes côtiers et requerra nécessairement une adaptation des activités qui en dépendent**, que ce soit en mer, au sein de l'estuaire, sur l'estran ou à terre. Toutefois, ces impacts sur la structuration des espaces littoraux auront pour conséquence **une prise de conscience de l'opinion publique** quant à la vulnérabilité du territoire et à la fragilité des milieux. Sous couvert de la levée de freins sociétaux, cette tendance relative à la compréhension citoyenne sera une opportunité qui pourra constituer un ferment d'une future « société maritimisée ».

L'évolution démographique croissante se traduit par des **aménagements et des constructions intensifiant l'urbanisation et l'artificialisation du littoral**. Même si plus de la moitié des espaces littoraux de Loire-Atlantique font l'objet de mesures de protections environnementales, ces **extensions continueront à se faire au détriment des espaces agricoles** notamment (bien que la mise en œuvre de protections spécifiques donne déjà des résultats satisfaisants) et accentueront, malgré les réglementations en vigueur, le **cloisonnement des espaces naturels**.

Outre ces effets directement liés aux modes d'occupation du littoral et à son aménagement, **l'impact croissant des activités humaines sur la qualité des écosystèmes littoraux et marins** continuera à s'accroître. À l'heure actuelle, la part des pollutions littorales issues d'apports terrestres est estimée à 80%. Qu'elles soient industrielles ou agricoles, ces activités continueront à dégrader la qualité (concentration en métaux lourds, apports de nutriments et de matière organique, etc.) mais aussi à impacter la quantité des masses d'eau littorales et estuariennes. Même si certaines initiatives locales portent d'ores et déjà leurs fruits, cette **dégradation de la qualité de l'eau, dont l'ampleur est incertaine, se poursuivra dans les 20 prochaines années** si ne s'opère pas une prise de conscience générale à l'échelle de tous les bassins versants.

LES ENJEUX DE DEMAIN

Ce défi impose de trouver des réponses durables en matière de :

Préservation et maintien du capital naturel des zones côtières et estuariennes

- Contribution à l'atteinte du bon état écologique du milieu marin d'ici 2020
- Préservation et restauration de la qualité des masses d'eaux côtières et estuariennes
- Gestion, adaptation et anticipation des effets du changement climatique sur les paysages, les ressources naturelles et l'occupation des sols
- Amélioration de la gestion environnementale des process industriels et réduction des impacts cumulés des activités

Aménagement des zones côtières et estuariennes

- Engagement des territoires littoraux dans une logique de transition maritime écologique et climatique
- Équilibre répondant aux capacités et aux conditions d'accueil (populations, activités) des communes (rétro)littorales pour réduire leur vulnérabilité face aux effets climatiques
- Priorisation de l'accès au foncier des espaces côtiers et de l'estuaire aux usages et activités nécessitant l'accès à la mer et à celles qui sont essentielles à la préservation des espaces littoraux.

Connaissances, savoir-faire et patrimoines maritimes et littoraux

- Amélioration des connaissances sur les milieux naturels et sur les impacts des activités et des usages
- Amélioration de l'accès à la connaissance pour la sensibilisation aux risques et à l'éducation maritime du grand public et des scolaires

LA CONVERGENCE DES RISQUES ANTHROPIQUES ET NATURELS



Intensification des risques liée au changement climatique :

-  Evénements tempêteux
-  Montée du niveau de la mer et réduction de l'espace littoral
-  Montée du niveau des eaux continentales qui pourra entraîner l'immersion des marais
-  Evolution de la distribution des espèces halieutiques
-  Erosion côtière

Impact croissant des activités humaines :

-  Zones humides fragilisées
-  Poursuite de l'artificialisation du littoral
-  Périurbanisation du rétro-littoral et consommation d'espaces agricoles et naturels
-  Des coupures d'urbanisation préservées n'empêchent pas le cloisonnement des espaces naturels
-  Les pollutions d'origines terrestres dégradent les masses d'eau littorales et estuariennes
-  Atteintes des écosystèmes marins par les activités humaines

-  Routes principales
-  Ligne et gare SNCF
-  Cours d'eau principaux

2x2

3/ La diversification et l'intensification des modes d'exploitation des ressources maritimes

Les littoraux ont toujours été le siège d'activités multiples, ce qui explique en partie ce phénomène de littoralisation. La pêche et les cultures marines ont toujours permis de nourrir les populations. Plus récemment, les activités aquacoles se sont développées à tel point que plus de la moitié du poisson consommé dans le monde en provient. Le commerce maritime a également toujours été le support de nombreux échanges et s'opère aujourd'hui à une échelle mondiale, et ce pour tous types de marchandises. Le transport par voie maritime présente de nombreux atouts (faible coût, régularité, fréquence) et explique notamment le fait que les **activités économiques modernes se concentrent de plus en plus sur les littoraux**, au plus près des ports.

La dynamique tendancielle est que les modèles de développement économiques et sociétaux actuels vont entraîner une **sollicitation de nouvelles ressources toujours plus importante**, que ce soit dans le domaine de l'énergie, des biotechnologies, de l'alimentation, du cosmétique ou de la pharmacologie. Cette exploitation du potentiel de développement de nouvelles économies maritimes en Loire-Atlantique est déjà amorcée. Elle se confirmera dans les prochaines années, notamment grâce à l'existence d'un écosystème de recherche et d'entreprises favorable, particulièrement soutenu dans le domaine des énergies et des biotechnologies marines. **L'émergence de ces nouvelles activités ne signifie pas la disparition des activités historiques** telles que la pêche, la conchyliculture, la plaisance ou l'exploitation minière. L'ensemble de ces activités devront nécessairement partager l'espace maritime et côtier, s'adapter et évoluer dans un nouveau contexte de multiplication des usages. Les démarches actuelles de planification de l'espace maritime et l'émergence de projets œuvrant pour la coexistence des usages sont susceptibles d'inscrire un infléchissement à moyen terme de l'augmentation des conflits d'usage et d'espace.

La **tendance à la dégradation de la qualité des masses d'eau pourrait engendrer le déclin d'activités historiques** qui en dépendent. La qualité des milieux deviendra une préoccupation majeure pour le maintien de ces dernières et le développement de nouvelles activités telles que l'algoculture, un des secteurs les plus porteurs et prometteurs dans le domaine des biotechnologies marines.

Le **contexte et les pratiques de sports nautiques ont déjà commencé à évoluer** : lissage de la fréquentation touristique sur l'année, amélioration de l'accessibilité aux loisirs pour tous, développement d'usages partagés des différents moyens, etc. La tendance actuelle est à l'usage ou à la location de matériel plus qu'à la propriété, pour des activités ne nécessitant pas de gros investissements financiers (stand up paddle, kite surf, wakeboard, etc.). Cette tendance perdurera dans les prochaines années.

Dans un contexte de réchauffement climatique et de par les directives européennes et nationales obligeant à tendre vers une excellence environnementale, on assiste à un **mouvement de verdissement des industries maritimes et portuaires**. La transformation des activités industrielles et portuaires, à la fois en mer et à terre, est amorcée et se poursuivra dans le temps. Cette transformation tiendra notamment compte des **besoins d'évolution du Grand Port Maritime de Nantes Saint-Nazaire** pour rester dans la course du commerce maritime mondial, des besoins fonciers à terre engendrés par le développement de l'éolien en mer et de la **transition vers des énergies décarbonées** qui interrogent sur le devenir des activités liées aux énergies fossiles et sur leur conversion.

LES ENJEUX DE DEMAIN

Ce défi impose de trouver des réponses durables en matière de :

Préservation et maintien du capital naturel des zones côtières et estuariennes

- Exploitation durable et raisonnée des ressources côtières et halieutiques

Gouvernance intégrée de la mer et du littoral

- Dialogue entre acteurs terrestres et maritimes pour une reconnaissance réciproque
- Prise en compte du caractère structurant des activités maritimes dans le développement territorial

Économie maritime et littorale durable, vectrice de cohésion sociale

- Affirmation de la Loire-Atlantique comme leader de l'économie bleue sur ses domaines d'expertises et de valeur ajoutée uniques
- Adaptabilité des infrastructures et évolutivité des fonciers (rétro)portuaires pour le développement et la cohabitation des activités maritimes
- Développement d'une offre touristique littorale durable à l'année
- Modernisation et développement d'une offre nautique durable et démocratisée
- Affirmation de la capacité du territoire en matière d'innovation maritime
- Valorisation du capital industrialoportuaire de Nantes et de Saint-Nazaire

Connaissances, savoir-faire et patrimoines maritimes et littoraux

- Amélioration des connaissances sur les ressources exploitées, l'évolution des pratiques et des impacts cumulés sur le milieu
- Progression des filières de formation pour créer des vocations et répondre aux besoins des entreprises maritimes

LA DIVERSIFICATION ET L'INTENSIFICATION DES MODES D'EXPLOITATION DES RESSOURCES MARITIMES

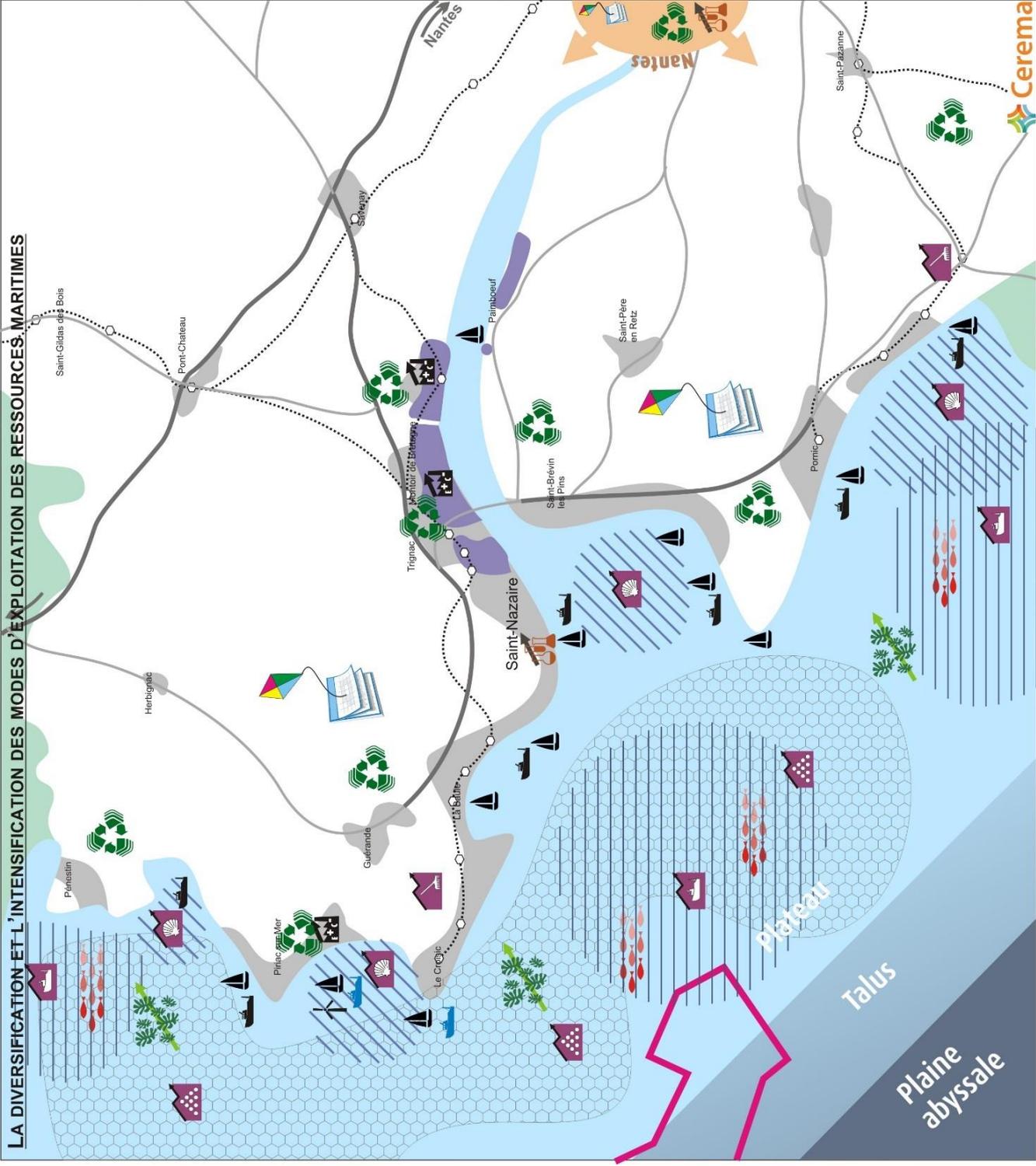
Montée en puissance des activités émergentes :

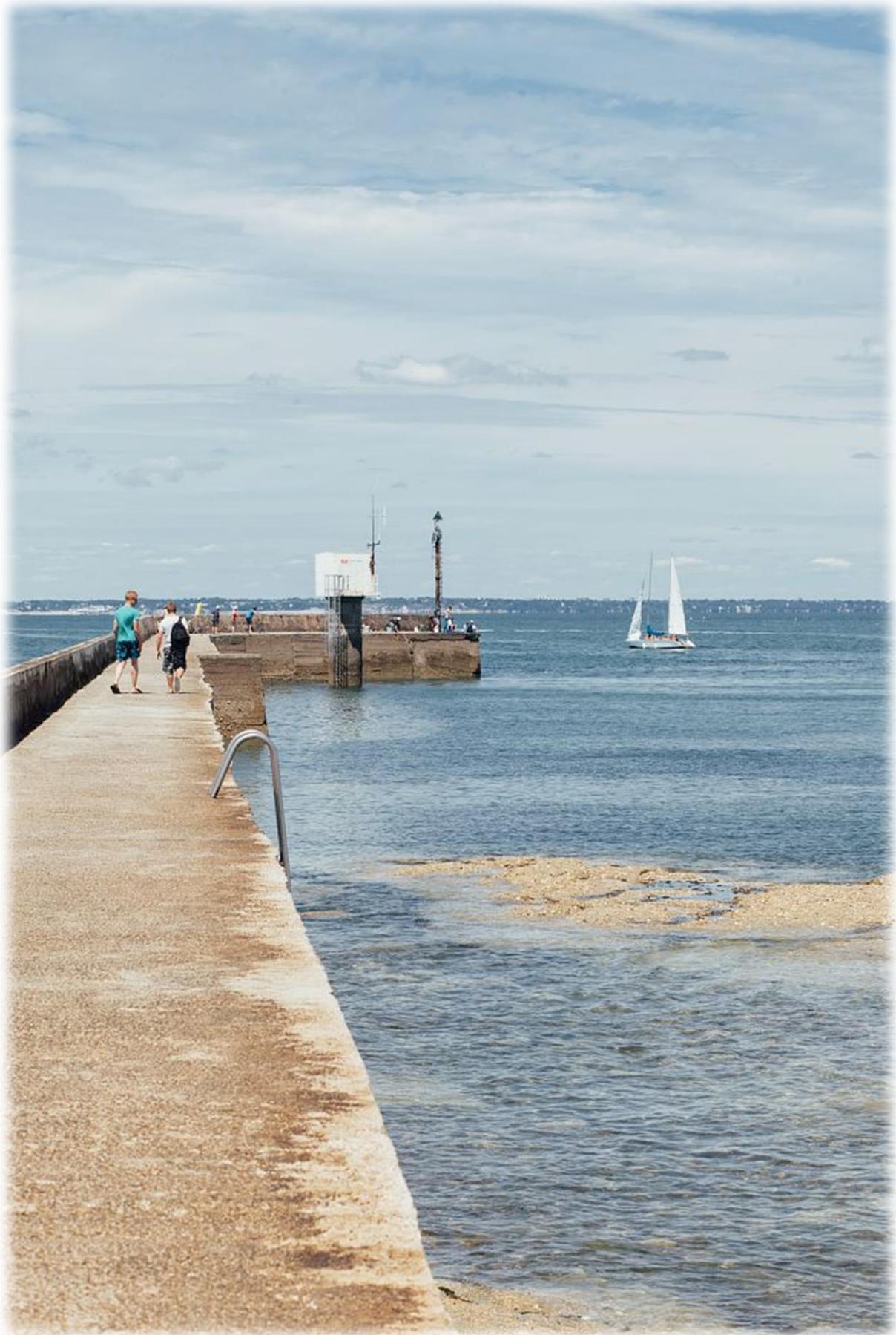
- ↑ Port de maintenance éolien
- Projet de parc éolien
- 🌿 Exploitation croissante de nouvelles ressources (énergie, alimentation, biotechnologie, cosmétique, pharmacologie)
- 🏗️ Evolution des activités vers la voie post-carbone
- 🔧 Développement des connaissances et savoirs faire maritimes
- ♻️ Développement des économies circulaires et collaboratives
- 📖 Croissance de la fréquentation touristique et lissage sur l'année

Incertitudes sur l'évolution des activités maritimes historiques :

- 🏠 Marais salant
- 🐚 Coproductivité
- 🐟 Pêche
- 📦 Granulats
- 🐟 Evolution de la distribution des espèces halieutiques

- Tache urbaine
- Routes principales
- ⋯ Ligne et gare SNCF
- 🚢 Ports de pêche et halles à marée
- ⚓ Ports de plaisance
- 🏠 Port de Nantes Saint-Nazaire





© Coralie Monnet/Département de Loire-Atlantique

LE RÉCIT DE NOTRE AMBITION POUR L'AVENIR DE LA MER ET DES LITTORAUX À L'HORIZON 2040

Les trois challenges du Défi maritime et littoral en Loire-Atlantique ont conduit à la construction d'une vision collective à l'horizon 2040 au regard des tendances à consolider ou à infléchir, des priorités définies et des attentes citoyennes.

Notre ambition littorale et maritime est partagée. Elle incarne l'expression collégiale des acteurs sur leur vision de ce que devrait être la Loire-Atlantique maritime d'ici 2040. Les signataires en partagent le constat.

Ce scénario choisi ouvre le territoire sur un horizon à atteindre progressivement, qui requiert de franchir des étapes. Structuré autour de 7 piliers, ce projet territorial partagé pour l'avenir de la mer et du littoral loiratlantien trouve ses fondements dans la **transformation énergétique, sociale et économique** du modèle actuel.

Rédigé sous forme d'un récit, ce scénario invite à se projeter en 2040 pour présenter cette grande ambition maritime et littorale des signataires de la présente charte.

LES 7 PILIERS DE L'AMBITION COMMUNE

Vers une coopération territoriale littorale et estuarienne

Vers une société maritime

Vers un capital naturel maritime et littoral préservé

Vers un aménagement d'anticipation climatique

Vers des territoires littoraux inclusifs

Vers un estuaire « post-carbone »

Vers une économie maritime et littorale vertueuse



© Paul Pascal/Département de Loire-Atlantique



Une coopération littorale et estuarienne



Le développement du littoral sera planifié en coopération avec les territoires rétro-littoraux et la métropole nantaise pour structurer les filières économiques locales et organiser un vivre-ensemble préservant les équilibres de chaque espace. Il s'agit de tirer avantage des singularités et des forces de chacun pour composer une littoralité unique et reconnue.

Une société maritime



La mer et le littoral, biens communs de tous seront vecteurs d'activités accessibles à tous, habitants et visiteurs. Les ports seront des espaces ouverts et les bords de mer seront des lieux de pratiques nautiques ré-inventées. La société, consciente de ce patrimoine naturel inestimable, participera activement à la protection de la qualité de l'eau et plébiscitera une économie responsable.

Un capital naturel préservé



La transition vers une gestion collective responsable du littoral sera largement engagée. Ainsi, l'observation fine et constante des milieux aura permis une vigilance accrue pour mieux encadrer tant les projets d'aménagement que les prélèvements de ressources et les intrants. De nouvelles filières se seront structurées autour de l'algoculture et des biotechnologies marines.

Un aménagement d'anticipation climatique



Les côtes, si sensibles au changement climatique à l'œuvre seront protégées pour permettre le maintien d'activités non délocalisables pratiquant des aménagements réversibles. L'urbanisation sera pensée à une échelle élargie, considérant les villes littorales et les villes rétro-littorales, supports d'accueil de nouvelles populations et activités, principalement en renouvellement urbain, grâce à une politique foncière forte.

Des territoires littoraux inclusifs



Les politiques publiques, parce qu'elles auront été solidaires à l'échelle du littoral et du rétro-littoral, auront permis un rééquilibrage socio-démographique à même de préserver le territoire de tensions en matière de déplacements, d'équipements,...

Un estuaire post-carbone



L'estuaire sera toujours le moteur économique d'un vaste bassin d'emploi grâce à sa transition réussie vers les énergies décarbonées. La centrale de Cordemais, la raffinerie de Donges mais aussi les activités marchandes du Grand Port Maritime auront été soutenues dans leur mutation. Celle-ci aura été permise grâce à un investissement fort dans la recherche, le développement et la formation professionnelle.

Une économie maritime et littorale vertueuse



Les industries décarbonées, les activités traditionnelles et les nouvelles filières utiliseront l'espace maritime de façon coordonnée pour développer les synergies. Cette nouvelle économie, exploitant les ressources de façon raisonnée, privilégiera des débouchés locaux (circuits courts, offre de formation locale).

Vers une coopération territoriale littorale et estuarienne

Actuellement, sur le territoire de la Loire-Atlantique, de la mer à la métropole, on compte une pluralité d'espaces et de territoires qui entretiennent des liens plus ou moins étroits, et dont certains véhiculent une identité plus marquée que d'autres. Ce que nous voulons pour 2040, c'est une coopération transversale, stratégique et territoriale, garante de la coordination et de l'efficacité des politiques publiques en matière d'aménagement des territoires littoraux, d'inclusion sociale et d'anticipation des mutations environnementales et sociétales.

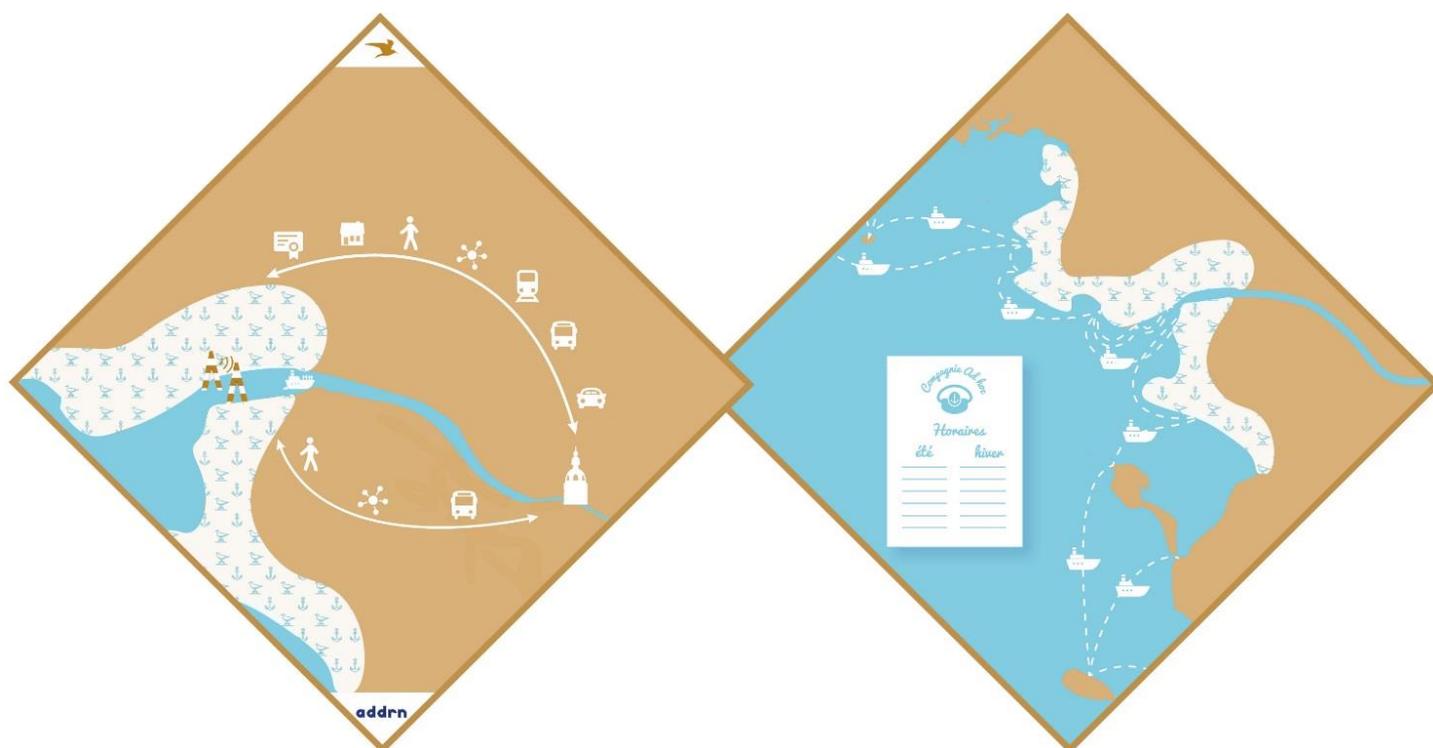
Les besoins et les potentiels en matière de formation et d'emploi, tout comme les réponses qui seront apportées, seront analysés à l'échelle du territoire littoral et estuarien. S'agissant d'aide à la création et l'implantation d'entreprises, l'accès au foncier sera coordonné en fonction de la nature des activités. C'est aussi à l'échelle du territoire littoral et estuarien que sera planifiée et mise en œuvre la politique foncière pour favoriser la mixité de la population.

Surtout, en 2040, les politiques de mobilités assureront un maillage solidaire et cohérent, qui rapprochera les actifs de leurs emplois, les littoraux de la métropole, et le public de la mer. Sera ainsi favorisé un vivre-ensemble simple et naturel, qui contribuera à cimenter l'identité du territoire.

Un territoire maritime se doit de traiter ses ports avec soin. C'est pourquoi la coopération des acteurs publics et privés permettra de favoriser les synergies entre les ports maritimes et fluviaux du département. Le Grand Port Maritime aura développé son hinterland pour se positionner au cœur du dispositif départemental et régional, voire national.

En 2040, tous les échelons des collectivités seront impliqués. Les acteurs économiques, sociaux et environnementaux seront également étroitement associés à la construction des politiques publiques et des actions qui structureront le territoire. C'est ainsi qu'aura pu s'asseoir la complémentarité des différents pôles. La Baule au nord, Saint-Brévin-les-Pins et Pornic au sud et Saint-Nazaire à la croisée, accueilleront des touristes itinérants, attirés par une image de marque à laquelle sa pluralité aura donné la visibilité nécessaire. Les sports nautiques, qui se seront développés avec de nouvelles activités, bénéficieront également de cette complémentarité. L'industrie, la recherche et l'innovation seront quant à elles en synergie, grâce aux liens qui auront été tissés entre Saint-Nazaire et Nantes.

Ainsi, en 2040, sur l'ensemble du littoral, l'investissement public et privé concourra à la transition vers une Loire-Atlantique plus solidaire, plus verte et plus unie pour un développement maîtrisé.



Vers une société maritime

Curieusement, malgré l'attractivité économique, démographique et touristique de son littoral, et nonobstant son patronyme, la Loire-Atlantique ne se vit pas, aujourd'hui, pleinement comme un département de culture maritime. Pourtant, la richesse de son patrimoine culturel, économique, naturel et historique lié à la mer est indéniable. Le littoral reste depuis longtemps son secteur le plus dynamique avec la métropole. Afin de tirer pleinement profit de ce potentiel, la Loire-Atlantique doit se tourner vers la mer, et l'intégrer comme faisant partie d'elle-même. C'est donc une petite révolution culturelle qui sera à l'œuvre dans le territoire de 2040, tel que nous le voulons et le préparons dès aujourd'hui.

Pour impulser ce changement de regard, le lien à l'océan sera développé. Les activités nautiques et l'accès au littoral se démocratiseront et le tourisme de proximité pour la découverte du patrimoine maritime sera encouragé dans le respect de sa richesse environnementale. En 2040, des manifestations à la journée attireront les curieux autant que les amoureux déclarés de la mer, et ce tout au long de l'année. Ces manifestations récréatives, faisant la promotion de nouveaux loisirs et sports nautiques, seront empreintes de l'identité, ou plutôt des identités du territoire. Ainsi, l'histoire des marais salants comme des chantiers navals, pour ne citer que ces deux exemples, seront tour à tour mis à l'honneur.

En 2040, les évolutions sociétales auront fait bénéficier le département d'un courant favorable au rapprochement de la population et des métiers de la mer. L'écocitoyenneté, la nouvelle temporalité touristique et semi-résidentielle ainsi que la redécouverte de l'océan nourricier encourageront largement la diffusion de la production agricole et maritime au sein de circuits de proximité bien ancrés.

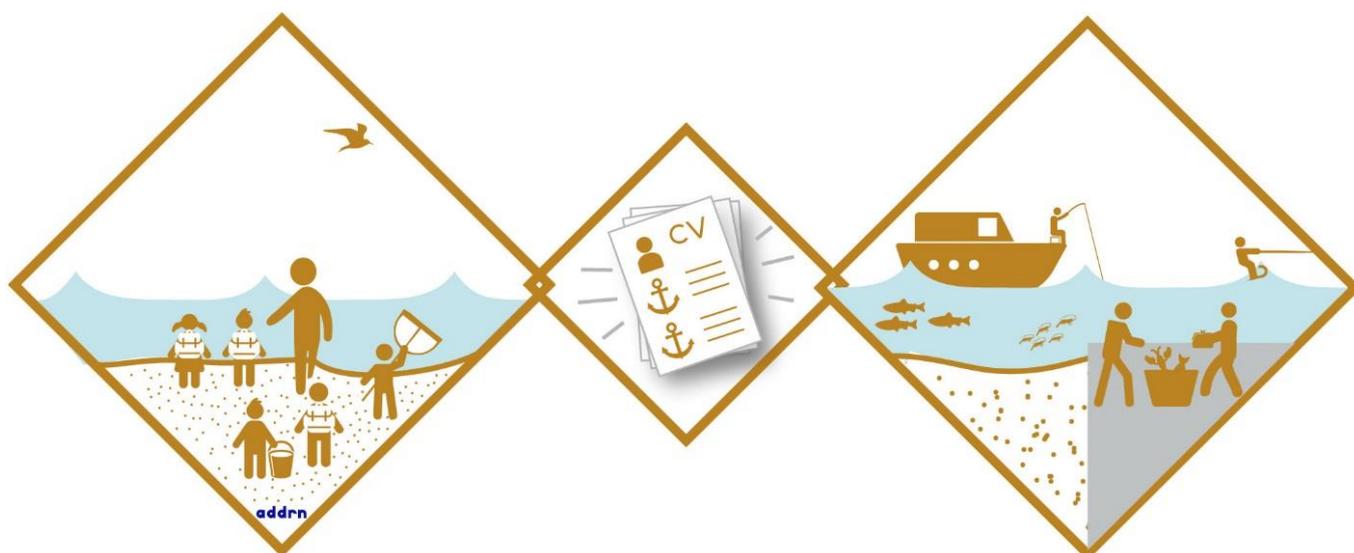
Une conscience environnementale bien affirmée poussera à investir dans la restauration des milieux naturels littoraux et côtiers. En 20 ans, la qualité des eaux se sera améliorée, participant ainsi à la préservation des activités traditionnelles (pêche, conchyliculture, agriculture de marais, saliculture) et émergentes (algoculture, biotechnologies).

Les risques naturels seront connus de tous. Les projets d'aménagement seront pensés et mis en œuvre en intégrant la mutation des espaces liée au caractère mouvant du trait de côte. L'adaptation de nos modes d'occupation et de vie littorale en fonction des probabilités d'intensification des événements dangereux sera anticipée.

Plus globalement, la population de la Loire-Atlantique aura accepté et intégré que c'est tout l'aménagement du littoral qui doit se faire en lien avec la mer. Les ports seront devenus un élément à part entière dans le fonctionnement des villes et offriront des espaces publics ouverts, proposant des services diversifiés et invitant ainsi les promeneurs et les usagers à s'imprégner de cette identité maritime.

La mer sera considérée comme un bien commun, essentiel au développement du territoire et au bien-être de ses habitants. La population (permanente et de passage), concernée et informée, sera consciente de sa richesse et de sa fragilité. Venus aussi pour les emplois qui se créent autour et grâce à la mer, les habitants du littoral connaîtront la nécessité de la protéger, et assumeront cette responsabilité collective.

En somme, en 2040, le littoral sera, comme autrefois, respecté pour ce qu'il est et pour ce qu'il offre aux hommes. Leur lien d'interdépendance sera recréé.



Vers un capital naturel maritime et littoral préservé

Aujourd'hui, les écosystèmes sont fragilisés par le cumul des activités qui s'exercent sur la bande côtière, maritime et terrestre, toutefois globalement conscientes de l'enjeu de la préserver. À cette pression s'ajoute celle exercée par l'augmentation de la population (permanente et saisonnière). En effet, nous sommes tous tributaires de ces ressources naturelles : si les habitants et les promeneurs doivent pouvoir bénéficier de la qualité de vie offerte par les espaces littoraux, les pêcheurs, les conchyliculteurs et les paludiers dépendent quant à eux d'une bonne qualité des masses d'eau côtières et estuariennes et des ressources naturelles. Quant aux exploitants agricoles, acteurs essentiels de la préservation et de l'entretien des espaces, ils sont aussi des producteurs de denrées alimentaires qui ont besoin de la ressource en eau.

C'est un enjeu de taille auquel nous devons répondre pour qu'en 2040, ce capital naturel, si attractif et indispensable à la pérennisation des activités, demeure notre première richesse et reste accessible à tous les publics. Ce que nous voulons pour 2040, c'est que la volonté collective d'entrer dans une démarche de transition ait pu construire un territoire durable, où la préservation des milieux naturels est une évidence.

Cette transition aura notamment été permise grâce à des actions de sensibilisation répétées qui auront donné au grand public et à toutes les professions une visibilité de la diversité des espaces naturels littoraux et maritimes. L'engagement de la société civile aura également favorisé le développement d'encadrements coconstruits des projets et la présence accrue des acteurs garants de la qualité de l'eau et des ressources sur le territoire.

En 2040 les ressources naturelles, y compris les masses d'eau, seront gérées en concertation avec l'ensemble des acteurs. La vigilance sera partagée, afin de ne pas être source de pollution, de détérioration ou de dégradation des milieux. Les prélèvements et les intrants seront encadrés afin de ne pas mettre en danger l'équilibre nature/activités humaines, dans toute leur multiplicité. Les activités agricoles auront notamment évolué à travers le développement d'une agriculture de proximité, respectueuse de l'environnement et gestionnaire des paysages et de la biodiversité. Les activités salicoles auront également évolué pour s'adapter aux changements rencontrés par l'écosystème des marais salants et garantir le maintien du patrimoine paysager des salines.

En 2040, les observatoires se seront développés sur le territoire dans une logique de suivi, de mise en réseau et d'accès facilités aux données, et seront considérés comme des outils indispensables à une gestion éclairée du littoral. Le réseau universitaire, et l'ensemble des acteurs institutionnels, associatifs et économiques partageront leurs modèles d'exploitation des données. Chaque projet sera ainsi étudié à une échelle adaptée, avec une vision intégrant tous les domaines susceptibles d'être concernés (risques, préservation de l'environnement, impact sur les autres activités). Cela permettra ainsi d'évaluer les projets avec une pleine connaissance de leurs effets directs et indirects, et de leurs coûts réels, financiers et écologiques.

Cette attention constante aux conséquences de nos actions sur le territoire nous garantira un état amélioré des masses d'eaux estuariennes et côtières pour 2040. Elle aura également permis l'émergence de nouvelles filières : cultures d'algues, biotechnologies marines.



Vers un aménagement d'anticipation climatique

Si on ne sait pas à quelle vitesse ni avec quelle intensité il va s'opérer dans les prochaines années, le changement climatique est d'ores et déjà avéré. Ses effets auront des impacts sur nos côtes et sur les agglomérations qui s'y trouvent. S'il ne s'agit pas d'être défaitiste et pessimiste, il est dès à présent nécessaire d'intégrer cette donnée dans la manière de penser et d'imaginer l'aménagement du littoral et dans les moyens mis en œuvre pour agir.

Ce que nous voulons pour 2040, c'est d'être en capacité de prendre en compte les changements à venir, avec des marges d'adaptation en fonction de l'ampleur et de la localisation des événements.

En 2040, l'aménagement et la planification auront intégré le caractère mouvant du trait de côte. Cette démarche de transition se voulant permanente, la priorité est donnée à l'anticipation et à la réversibilité des aménagements et des infrastructures plutôt qu'à la gestion à court terme contre les risques. Ainsi, l'avenir ne pèsera pas comme une menace, mais comme une promesse.

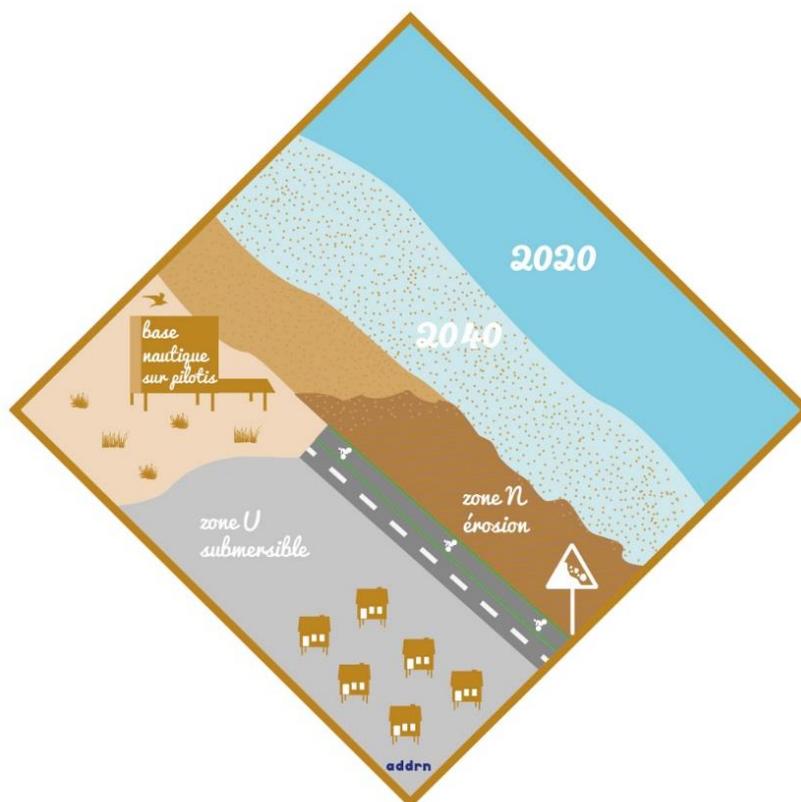
Pour en arriver là, des actions auront été menées depuis 2020 dans différents domaines, dont l'aménagement. Les actions et investissements publics seront davantage orientés vers des politiques foncières visant à maintenir des espaces de respiration des cours d'eau et de la mer et à relocaliser les activités et l'habitat directement menacés. Des expérimentations pour l'habitat littoral et des démarches de recomposition territoriale seront engagées.

Aussi, et peut-être surtout, un travail conséquent aura été réalisé sur la diffusion de la connaissance à la fois auprès des élus (grâce au développement d'outils d'aide à la décision tel que l'observatoire régional des risques côtiers de l'Université de Nantes), et aussi auprès du grand public, à travers des campagnes de sensibilisation à la culture du risque. Cette sensibilisation aura en effet été indispensable pour qu'un nouveau mode de penser l'aménagement littoral soit socialement largement compris et accepté. Évidemment, cela n'aura pas impliqué de renoncer à toutes protections, mais plutôt de les cibler et de les réfléchir dans le temps long. C'est pourquoi les financements d'ouvrages prioritaires, protégeant des populations et des activités non délocalisables (comme les marais salants), auront été maintenus.

C'est ainsi qu'en 2040, le littoral de Loire-Atlantique sera entré en transition vers un aménagement d'anticipation des effets du changement climatique et des risques littoraux. Cela se traduira d'une part par un aménagement résilient et protégeant les populations et les activités vulnérables non délocalisables, et d'autre part par l'abandon de la culture du « tout protection » au profit de stratégies d'adaptation et d'anticipation des évolutions du trait de côte.

En 2040, l'aménagement et la planification des territoires littoraux seront définis dans un impératif de dialogue interterritorial. Ils s'organiseront autour de pôles littoraux structurants qui privilégieront le renouvellement urbain, l'intensification et les extensions maîtrisées selon les capacités existantes. Cette organisation de l'armature urbaine littorale se fera dans la complémentarité avec les principaux pôles rétro-littoraux qui favoriseront leur développement dans et autour des centre-bourg. Des PLUi et des SCOT maritimes conforteront la solidarité territoriale et financière et la préservation des espaces fonciers non urbanisés dans les espaces vulnérables aux risques. Ils permettront aussi le repli stratégique là où c'est nécessaire. L'aménagement et la planification de ces espaces se prioriseront également à travers un accès au foncier privilégié pour les activités nécessitant la proximité de la mer.

Cette nouvelle ère qui s'ouvre doit être celle de l'inventivité, plutôt que celle du fatalisme.



Vers des territoires littoraux inclusifs

Le littoral de la Loire-Atlantique attire, et continuera d'attirer. Parce que nous sommes un département dynamique, qui offre des perspectives d'emploi dans un cadre de vie privilégié ; parce que nous bénéficions d'infrastructures qui permettent d'allier les avantages urbains aux avantages de la côte ; parce que les nombreuses résidences secondaires de nos communes littorales sont appelées à muter, à l'image de notre société, plus mobile, mais aussi plus âgée.

Si cette croissance peut et doit être synonyme de richesse pour le territoire, elle n'est cependant pas sans risques. Les grandes tendances à l'œuvre aujourd'hui, dont nous aurons su tirer parti économiquement, auraient pu accroître les inégalités, voire en faire apparaître de nouvelles. Pourtant, en 2040, l'urbanisation littorale contribuera à diffuser l'ambiance littorale et faciliter l'accès à la côte. Le refus collectif d'un modèle de développement uniforme aura favorisé le développement de formes urbaines et de typologies d'habitat acceptées dans leur diversité, permettant aussi de répondre aux besoins hétérogènes des habitants, dans une logique de mixité sociale et générationnelle.

En 2040, le littoral et la mer seront accessibles à tous. L'offre de services et d'équipements développée en dehors des périodes estivales sera appréciée par les actifs et les familles qui ont choisi de s'y installer. Le dialogue entre les territoires aura permis de penser l'espace à grande échelle et d'envisager des usages nouveaux du foncier, de l'habitat et des équipements publics. Destinés à être pérennes ou temporaires, ces nouveaux usages intégreront l'une des caractéristiques des littoraux : ils changent et la société humaine s'y adapte.

Ce territoire, qui restera très touristique pendant la saison estivale, n'excèdera cependant pas ses capacités d'accueil. La nature, qui en a fait son attrait, y trouvera toute sa place. Son développement sera largement tourné vers une complémentarité entre littoral et rétro-littoral, caractérisée par une offre sportive, culturelle et touristique de proximité accessible à tous et de plus en plus étalée sur l'année. Ainsi, les populations plus âgées sont incitées à y demeurer toute l'année, et les jeunes à y rester pour s'installer.

Ce que nous souhaitons pour 2040, c'est que cet espace, parfois difficile à délimiter, soit un lieu de partage, rendu possible grâce aux liens puissants tissés entre les collectivités littorales et avec la métropole. Le développement autour de l'économie maritime se poursuivra par le biais d'une offre de formations adaptée, de centres technologiques et de recherche développés, d'une culture maritime et des métiers de la mer, anciens et nouveaux, valorisés. De fait, un réseau et un dialogue global permettront les coopérations en termes de planification et d'orientations de développement, et la structuration d'une offre de mobilité diversifiée et abordable.

En 2040, ce dynamisme permettra des parcours professionnels diversifiés, qui répondront aux besoins de toutes les populations. Le développement d'une économie sociale et solidaire sera favorisé par le regroupement d'entreprises sous forme de coopératives, associations ou fondations, dont les activités et le fonctionnement sont fondés sur un principe de solidarité et d'utilité sociale. Il permettra aussi de conduire une politique forte d'accompagnement des habitants du département, intégrant les plus fragiles, en proposant par exemple une offre solidaire de séjours pour les vacances.

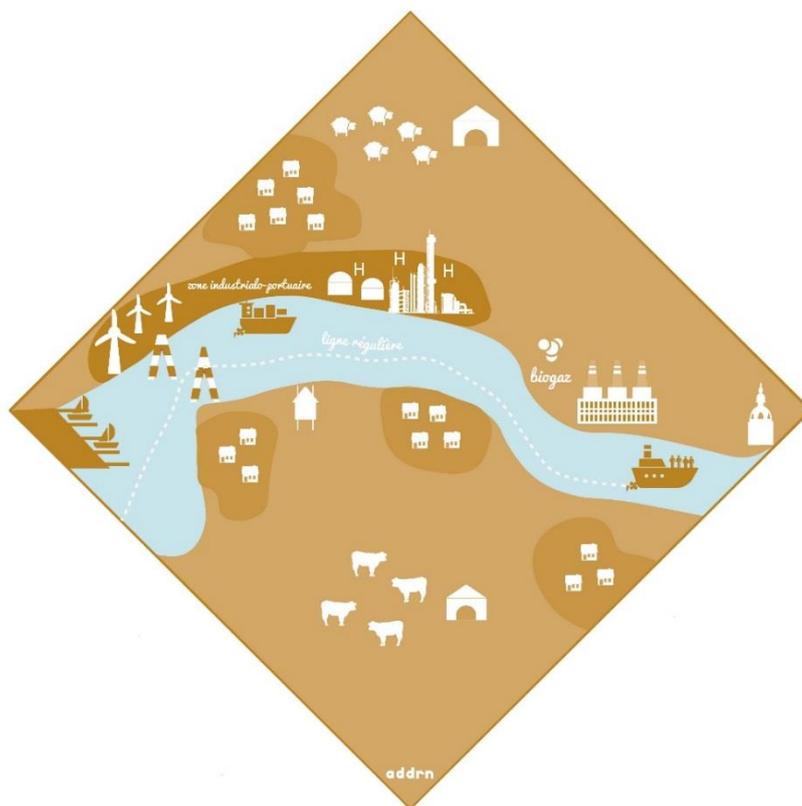


Vers un estuaire « post-carbone »

Si l'image nationale de grand pôle industriel de Saint-Nazaire et son port doit perdurer, il est toutefois possible de se demander si le pôle industriel de demain doit rester le même que celui d'aujourd'hui.

Ce que nous voulons pour 2040, c'est un littoral qui soit engagé dans une transition énergétique et climatique, et un estuaire de la Loire qui soit un modèle d'engagement vers une industrie décarbonée.

En 2040, à l'aide d'un engagement fort de l'État et des collectivités, le Grand Port Maritime de Nantes Saint-Nazaire, la raffinerie de Donges et la centrale de Cordemais auront engagé les actions de cette transition, tout en demeurant des moteurs pour le territoire. Pour ce faire, le Grand Port maritime aura profité de ses infrastructures pour devenir une zone privilégiée de production d'énergies renouvelables (hydrogène, biométhane par méthanation, photovoltaïque) pour offrir un service énergétique vertueux et compétitif au territoire portuaire. Cela supposera un accompagnement des professions, permettant un maintien de l'emploi dans ce nouveau secteur porteur qu'est l'écologie industrielle.



La Loire sera empruntée pour le transport de marchandises en aval de Nantes. Elle aura d'abord pris le relais de la route, en démarrant avec les pièces d'aviation et les déblais de chantiers. Une politique volontariste des collectivités et un engagement fort du Grand Port et des distributeurs auprès de toutes leurs filières commencera à porter leurs fruits pour que les marchandises arrivées par cargo et destinées aux plateformes logistiques de l'agglomération soient prises en charge dès leur débarquement. Le succès de cette voie, conforté par l'acheminement de passagers pour des motifs plus récréatifs, accentuera le lien entre les entreprises et les habitants de la métropole et ceux du littoral.

Les ports et les activités de plaisance et de pêche suivront le même mouvement, en étant attentifs aux matériaux utilisés, et en favorisant la réutilisation des rejets générés par leurs activités. Les énergies renouvelables feront partie des ressources utilisées pour la propulsion des flottes professionnelles.

Le centre national de recherche et de développement en matière de biogaz, accueilli sur le territoire depuis 2025, participera également à cet effort collectif. L'ingénierie qu'il mettra à disposition des collectivités et des entreprises favorisera l'émergence d'une innovation florissante pour la réduction des émissions de gaz à effets de serre.

En 2040, les énergies renouvelables, nouvelle image de marque du territoire, témoigneront de son dynamisme global. C'est notamment de Saint-Nazaire que seront exportées des éoliennes dans le monde entier.

Vers une économie maritime et littorale vertueuse

Dans vingt ans, forte de son patrimoine historique et culturel à plusieurs visages, l'économie de la Loire-Atlantique se sera enrichie de nouvelles filières, portées par l'innovation. Ainsi, aux PME de la saliculture, de la conchyliculture, et de la pêche côtière, au complexe industrialo-portuaire et à l'économie touristique des stations balnéaires se seront ajoutées les énergies renouvelables, les nouvelles formes d'aquaculture et les biotechnologies marines. Ce foisonnement aura nécessité beaucoup de concertation et de coopération car, si l'océan est immense, les zones utiles aux différentes exploitations sont finies. Il aura fallu reconsidérer l'espace maritime, en surface, dans sa profondeur et dans son lien avec le terrestre.

D'ici 2040, il s'agira donc d'asseoir une économie vertueuse, où chacun ne se développera pas au détriment de l'autre, mais au profit des autres. Les parcs éoliens serviront de zones de pêche privilégiées pour les casiers. Ils pourront aussi contribuer à la diversification des activités, évitant ainsi une concurrence spatiale avec la conchyliculture.

Les succès auront été nombreux, mais les réflexions devront toujours tendre à améliorer en permanence les synergies entre les filières. La consolidation des activités traditionnelles, qui devront en permanence s'adapter à nouvel environnement, sera une préoccupation tout aussi prégnante que l'émergence de nouveaux acteurs.

Par ailleurs, un autre mouvement de fond se sera amorcé : la population permanente se sera maritimisée et aura davantage recours aux ressources marines dans son alimentation quotidienne. De plus, la production locale bénéficiera elle aussi d'une offre de tourisme durable, ancrée sur l'appropriation de l'océan, la découverte de ses richesses et présente tout au long de l'année. Cette nouvelle demande entraînera une offre de circuits de proximité robuste. Par ailleurs, le lissage de la fréquentation touristique sur l'année, dans le respect de l'environnement et des écosystèmes, restructurera l'emploi littoral, contribuant ainsi à la diminution à la précarité de l'emploi estival.

En effet, cette économie s'appuiera sur la société à qui elle offre ses services, devançant ses mutations au lieu de les subir. Ainsi, en 2040, tous les ports du département auront développé des synergies consolidées pour réinventer le service aux usagers : innovation dans les infrastructures en faveur de la pêche et de l'aquaculture off-shore, économie collaborative et services numériques pour assurer le renouvellement de la clientèle, à la fois plus nombreuse et moins désireuse de posséder un bateau amarré à l'année.

La recherche sera présente dans quasiment tous les domaines, et des avancées seront particulièrement saluées pour que les résidus des uns puissent trouver un réemploi pour d'autres. En plus de son intérêt écologique évident, ce mode de production permettra de diminuer le coût financier des matières premières. Le site portuaire, qui aura largement amorcé sa transition post-carbone en se tournant vers l'écologie industrielle, sera au cœur de ces dynamiques. Vapeur, chaleur et effluents seront récupérés pour une mise en réseau ; c'est ainsi que le CO2 des activités industrielles alimentera la production des microalgues. Le processus de valorisation des déchets, déjà engagé en 2020, participera au cercle vertueux de l'économie circulaire. Les biotechnologies développées constitueront une filière d'excellence du territoire, reconnue par tous, et qui participeront à renforcer son identité.

Bien sûr, le souci premier et permanent de chaque activité sera la préservation des milieux. En 2040, ceux-ci auront vu leur qualité améliorée, profitant aux activités traditionnelles aussi bien qu'aux biotechnologies.

En maîtrisant ses pratiques d'exploitation et de gestion de ses ressources, la Loire-Atlantique aura développé en 2040 un modèle d'activités fondé sur une économie respectueuse des écosystèmes, en capacité de s'adapter à leurs évolutions, y compris celles liées aux effets du changement climatique



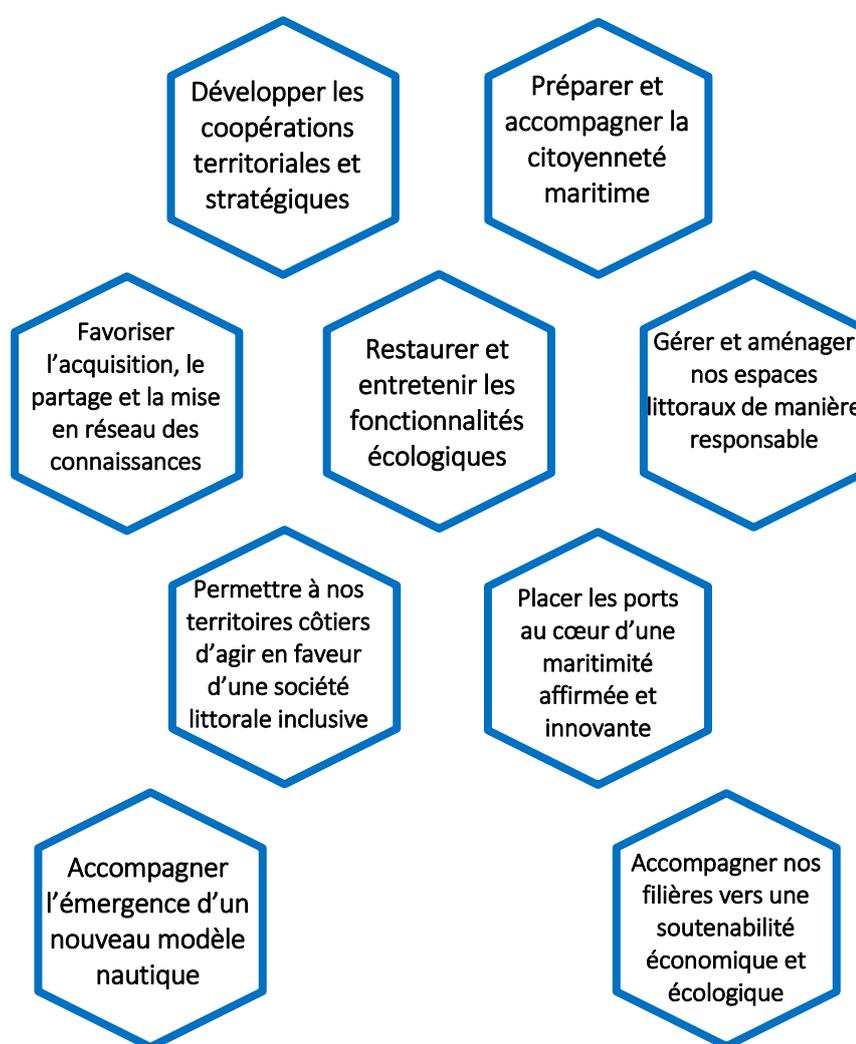
NOS 9 DÉFIS POUR DEMAIN

L'ambition à l'horizon 2040 propose un **cap commun** et fixe les objectifs stratégiques et territoriaux souhaités par les partenaires du Défi. Les 9 défis détaillés ci-après sont le résultat du travail mené en concertation avec les acteurs. Le parti pris des travaux était de construire une **ambition globale** et non sectorielle, qui **invite chaque acteur à prendre sa place fondée sur ses compétences et sa capacité à agir**.

Ces 9 défis **ne constituent pas un plan d'actions**. Ils sont la traduction des objectifs à court terme d'une gestion intégrée de la mer et du littoral en Loire-Atlantique, au sein desquels il apparaît nécessaire de s'inscrire pour amorcer **cette transition maritime et littorale** posée par l'ambition.

Ces défis ne sont **pas prescriptifs**. Ils sont fondés sur le **volontarisme des structures signataires**. S'ils font appel à l'ensemble des compétences et domaines d'expertise nécessaires à une gestion intégrée de la mer et du littoral, il **appartiendra à chaque structure signataire de déterminer les priorités** qu'elle fera siennes ainsi que les modalités de mise en œuvre qu'elle choisira.

Ainsi, en signant cette charte, chaque structure aspire à contribuer à une démarche collective et partenariale, dans l'objectif de tendre vers l'ambition définie collectivement à l'horizon 2040.



1. Développer les coopérations pour promouvoir l'ambition maritime de la Loire-Atlantique

Mettre en œuvre et promouvoir l'ambition maritime et littorale de Loire-Atlantique en...

- participant aux temps de rencontre des acteurs de la mer et du littoral de Loire-Atlantique
- valorisant l'ambition de la Loire-Atlantique au sein de l'Assemblée régionale de la mer et du littoral des Pays de la Loire et du Conseil maritime de façade Nord Atlantique – Manche Ouest
- mobilisant les capacités d'intervention pour faciliter la mise en œuvre des projets (CPER, Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche, LEADER, etc.)

Renforcer les partenariats territoriaux pour une action coordonnée en...

- développant les coopérations entre intercommunalités littorales et entre tous les échelons institutionnels
- renforçant la complémentarité des fonctions métropolitaines de la Baule, Pornic, Saint-Brévin-les-Pins, Saint-Nazaire et Nantes, dans tous les domaines

Encourager les planifications coordonnées pour une gestion intégrée de la mer et du littoral en...

- favorisant le développement d'un suivi coordonné entre les documents de planification et de gestion de la qualité des eaux intérieures et marines
- permettant l'élaboration d'une planification spatiale et temporelle des activités en mer, favorisant la coactivité entre les usages

2. Encourager le développement de la citoyenneté maritime des habitants de Loire-Atlantique

Faciliter l'implication citoyenne dans la gestion et le développement durable des zones côtières en...

- associant les citoyens dans l'élaboration des politiques publiques et des projets structurants des territoires littoraux
- développant des réseaux d'information grand public sur les développements technologiques, sur les projets à venir ou en cours pour encourager leur appropriation

Favoriser l'acculturation et la sensibilisation des citoyens aux enjeux maritimes et littoraux en...

- créant des lieux d'échanges et de partage sur les enjeux du territoire
- contribuant à la mise en œuvre d'une éducation à la mer, à destination du grand public et des scolaires
- favorisant le développement d'une culture du risque pour les résidents et les néo-littoraux
- sensibilisant sur l'intérêt de la diversité et de la qualité des espaces naturels littoraux et maritimes par les résidents et les usagers

Favoriser la découverte de l'identité maritime de Loire-Atlantique en...

- valorisant les métiers de la mer, vecteurs d'emploi et d'identité territoriale
- promouvant le patrimoine matériel et immatériel maritime auprès des habitants et des touristes
- encourageant un tourisme durable ancré sur l'expérience littorale et maritime



© Paul Pascal/Département de Loire-Atlantique

3. Favoriser l'acquisition, le partage et la mise en réseau des connaissances

Consolider les liens entre recherche, développement, innovation et formation en...

- favorisant le développement des capacités de recherche et de développement sur les pôles universitaires, de compétitivité et technologiques de Nantes et de Saint-Nazaire
- valorisant les retours d'expérience des activités nouvelles auprès des acteurs et des décideurs
- poursuivant la structuration de l'offre de formation maritime sur les pôles universitaires et technologiques de Nantes et de Saint-Nazaire

Améliorer et partager les connaissances des enjeux maritimes et littoraux en...

- favorisant le développement d'une veille et d'une communication ciblée sur les risques pluriels de pollutions et de contaminations des eaux côtières
- encourageant la mutualisation et la valorisation des données de suivi bactériologiques et physico-chimiques des masses d'eaux estuariennes et littorales
- contribuant à améliorer la connaissance de la montée des eaux océaniques et des dynamiques du trait de côte à travers l'Observatoire régional des risques côtiers
- évaluant la vulnérabilité de nos territoires littoraux par l'identification des enjeux non délocalisables et des ouvrages de protection prioritaires

4. Restaurer et entretenir les fonctionnalités écologiques marines, côtières et estuariennes

Préserver et améliorer la qualité des masses d'eaux côtières et estuariennes en...

- promouvant une gestion de l'eau par bassin intégrant le milieu marin
- encourageant la restauration de la qualité des masses d'eau côtières et estuariennes par la réduction des rejets urbains, industriels et agricoles
- favorisant la prise en compte des ressources en eau et le traitement de tous les rejets dans les projets de territoire et les opérations d'aménagement

Préserver les paysages maritimes de Loire-Atlantique en...

- poursuivant la préservation des espaces naturels et la restauration de leurs fonctionnalités écologiques
- soutenant la mise en place d'une gestion exemplaire et innovante des déchets

Favoriser la maîtrise des pressions démographiques en...

- développant un tourisme maîtrisé adapté aux capacités d'accueil des territoires littoraux
- privilégiant la maîtrise de l'urbanisation des communes littorales à travers une densification modérée et la lutte contre l'étalement urbain



© Coralie Monnet/Département de Loire-Atlantique

5. Gérer et aménager nos espaces littoraux de manière responsable face aux défis démographiques et climatiques

Construire les fondations de l'adaptation et de l'anticipation face aux risques littoraux et aux effets du changement climatique en...

- favorisant la réservation d'espaces fonciers pour l'accueil de populations et d'activités reconnues vulnérables face aux risques littoraux
- permettant l'identification des ouvrages prioritaires de protection maritime pour les enjeux non délocalisables et en définissant les modalités d'entretien et de confortement
- contribuant à l'expérimentation de nouveaux types d'aménagement et de construction moins vulnérables à la montée des eaux et réversibles dans la durée
- favorisant une gouvernance adaptée aux différentes échelles d'intervention

Coordonner l'action foncière sur les espaces littoraux et rétro-littoraux en...

- optimisant et pérennisant une action foncière de proximité sur les littoraux en lien avec les différents opérateurs fonciers (Conservatoire du littoral, Département, Agence foncière de Loire-Atlantique, SAFER, etc.)
- privilégiant l'accès au foncier nécessaire pour les activités ayant besoin d'un lien direct avec la mer
- préservant les espaces naturels, agricoles, salicoles et conchylicoles en zone littorale et rétro-littorale
- favorisant le maintien des sites d'exploitation agricoles durables

Organiser une desserte multimodale du littoral en...

- développant l'intermodalité entre les voies terrestres, ferroviaires, fluviales et maritimes
- facilitant l'accessibilité du littoral à travers une offre de mobilité coordonnée à l'échelle de la façade, multimodale et intégrant l'axe estuarien
- favorisant la préservation de la desserte et le maillage ferroviaire des villes côtières et rétro-littorales
- privilégiant des modes de transport à faibles émissions (GNV, hydrogène, électrique)

Positionner les 3 SCoTs littoraux comme outils privilégiés de la planification du littoral loiratlantien en...

- renforçant le développement des volets maritimes des SCoTs
- définissant des principes communs d'un aménagement responsable d'anticipation et de sobriété foncière
- intégrant des objectifs de réduction de la vulnérabilité climatique et démographique
- organisant la cohabitation des populations résidentes et des usages du littoral pour tous
- accentuant la prise en compte des enjeux de la qualité des masses d'eaux côtières
- favorisant le développement des polarités de l'actuelle armature urbaine littorale et estuarienne et en organisant l'urbanisation autour des bourgs du rétro-littoral

6. Permettre à nos territoires côtiers d'agir en faveur d'une société littorale inclusive

Préserver l'accès au littoral pour tous en...

- favorisant la définition et la mise en œuvre de politiques sociales fortes, d'aides aux reconversions et à la formation ciblées vers les activités entrant en transition
- encourageant une intervention publique adaptée en faveur du maintien et de l'accueil de toutes les populations âgées
- favorisant le développement d'une offre équilibrée entre littoral et rétro-littoral
- développant l'internet pour tous sur les territoires littoraux et rétro-littoraux (très haut débit)

Encourager le « vivre sur le littoral à l'année » pour tous en...

- proposant des typologies de logements adaptées à tous, et plus particulièrement auprès des jeunes actifs, permanents et saisonniers, et des jeunes ménages
- favorisant l'accès au foncier littoral à toutes les populations
- proposant des équipements et des services adaptés répondant aux besoins de la mixité générationnelle
- développant une offre de sports et de loisirs autour du principe de « la mer en hiver »

Repositionner le littoral de Loire-Atlantique sur sa vocation de tourisme solidaire en...

- permettant l'accès à tous aux loisirs et aux pratiques sportives, culturelles et touristiques
- accompagnant les partenaires du tourisme solidaire dans l'accueil des publics éloignés des vacances sur le littoral

7. Placer les ports au cœur d'une maritimité affirmée et innovante

Définir et expérimenter les ports du futur de la Loire-Atlantique en...

- faisant de la Loire-Atlantique un territoire leader dans le développement et la gestion des ports au service des usagers et du territoire
- favorisant le développement du numérique au service du « smart port » (port citoyen, sûreté et sécurité maritime, optimisation de la gestion de flux...)
- encourageant le développement de l'écosystème scientifique et de l'innovation au service des ports du futur

Engager les ports dans une dynamique de transition énergétique et écologique en...

- fédérant les acteurs portuaires pour développer une gestion mutualisée des ports de Loire-Atlantique
- encourageant les pratiques portuaires respectueuses de l'environnement et du milieu marin
- appelant à une utilisation vertueuse des boues de dragage dès les procédures d'appels d'offres
- favorisant l'intégration paysagère et environnementale des ports
- encourageant le développement de l'écologie industrielle pour favoriser l'économie circulaire et les échanges de flux de matières et d'énergie entre les entreprises

Faire des ports une interface entre terre et mer en...

- favorisant l'aménagement, l'organisation et la sécurisation des espaces portuaires pour les ouvrir au grand public
- encourageant des nouveaux modes d'aménagement responsables dans les ports de plaisance, en favorisant l'intégration ville-port
- développant les dynamiques collectives pour le transport maritime de passagers et l'intermodalité littorale

8. Accompagner l'émergence d'un nouveau modèle nautique

Faciliter l'accès du nautisme au plus grand nombre, à tous les pratiquants en...

- développant une plaisance innovante intégrant l'économie collaborative et l'innovation numérique au service de tous les usagers
- encourageant la démocratisation du nautisme en développant une offre accessible à tous les publics (néophytes, amateurs, pratiquants confirmés)
- favorisant la découverte du nautisme auprès des jeunes générations (scolaires, loisirs...)
- faisant des activités nautiques un levier de sensibilisation aux enjeux écologiques et maritimes

Adapter l'offre nautique aux nouvelles pratiques en...

- accompagnant l'émergence de nouveaux usages nautiques adaptés aux publics cibles
- adaptant l'offre de services pour répondre aux nouvelles pratiques
- définissant une ambition commune, innovante et structurante en faveur d'un nautisme maritime et fluvial en Loire-Atlantique

Développer la notoriété du nautisme de Loire-Atlantique en...

- encourageant les coopérations territoriales et partenariales pour rendre visible l'offre nautique
- fédérant et en organisant les acteurs du nautisme et les destinations touristiques pour renforcer son attractivité et sa notoriété auprès des habitants et des visiteurs



© Paul Pascal/Département de Loire-Atlantique

9. Accompagner nos filières maritimes et littorales vers une soutenabilité économique et écologique

Engager des visions volontaristes en matière climatique, écologique et énergétique en...

- soutenant la transition écologique de l'industrie maritime et estuarienne en favorisant notamment l'écoconception des navires
- préparant le devenir des activités liées aux énergies fossiles et leur conversion
- favorisant de nouvelles pratiques en matière d'économie circulaire et d'écologie industrielle
- mobilisant les acteurs autour de la valorisation des bioressources marines
- soutenant les filières d'excellence au sein de l'industrie maritime

Anticiper le potentiel de développement des activités maritimes et littorales en...

- favorisant la coactivité et en recherchant la synergie entre les usages en mer et à terre
- favorisant l'évolution du modèle économique du Grand Port Maritime de Nantes Saint-Nazaire
- encourageant la performance économique des filières, leur capacité d'innovation et de développement
- permettant l'accès des entreprises au très haut débit et les accompagner dans leur digitalisation
- accompagnant le développement des circuits de proximité pour les produits de la mer et des marais

Soutenir le développement des activités de pêche et de conchyliculture en...

- favorisant le développement d'une interprofession
- favorisant la modernisation des navires de pêche et les investissements en aquaculture et mareyage
- assurant la promotion des produits de la mer locaux
- favorisant l'attractivité des métiers de la mer auprès des plus jeunes
- soutenant les démarches pour le renouvellement générationnel des emplois maritimes
- favorisant la transmission des entreprises de pêche et d'aquaculture

Conforter le potentiel touristique littoral en renforçant sa durabilité en...

- favorisant les démarches concertées de développement touristique entre le littoral nord et le littoral sud
- renforçant les complémentarités au sein de l'offre de Loire-Atlantique et en la promouvant auprès des publics cibles extérieurs au département
- valorisant le littoral comme territoire d'expérimentation du tourisme durable et de l'évolution des stations balnéaires

Positionner la Loire-Atlantique comme place de production et d'exportation en matière d'énergies marines renouvelables en...

- favorisant l'identification du potentiel de la Loire-Atlantique en matière d'énergies marines renouvelables
- favorisant leur développement en synergie avec les activités existantes
- soutenant l'engagement du Grand Port Maritime et des entreprises du territoire en faveur d'activités et de filières d'énergies marines renouvelables et d'écologie industrielle



© Paul Pascal/Département de Loire-Atlantique

Plus d'informations sur
loire-atlantique.fr/mer-littoral



Département de Loire-Atlantique
Direction valorisation des espaces
3, quai Ceineray - CS 94109
44041 Nantes cedex 1
Tél. 02 40 99 14 53 - Fax : 02 40 99 17 32
Courriel : contact@loire-atlantique.fr
Site internet : loire-atlantique.fr